



Madeleine Postal  
Secrétaire adjointe

## LE POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Luc Chatel a installé le 7 juin 2010 une « Conférence sur les rythmes scolaires, l'équilibre entre le temps de l'école, le temps de repos, les vacances, les activités sportives et culturelles ».

Son souhait est de « traiter ce sujet de manière dépassionnée, de discuter de tout, avec tous les acteurs, de réfléchir sur l'organisation de la journée, de la semaine, de l'année. »

Cette conférence se donne, jusqu'à mai 2011, un temps consacré à la réflexion, aux consultations, au débat et aux comparaisons internationales.

Une vingtaine de personnalités et de « spécialistes » en constituent le comité de pilotage.

Parmi les institutions représentées on trouve l'Institut Montaigne, le Centre des Monuments nationaux, Atout France, les TER (transports express régionaux – SNCF), l'OCDE, la Ligue de l'enseignement, le Comité national olympique et sportif français, le groupe ALPHA., le rectorat de l'académie de Paris. Pour les personnalités, deux chronobiologistes : Yvan Touitou et François Testu (représentant aussi La Jeunesse au Plein Air), trois sociologues : Éric Debarbieux, Georges Fotinos et Dominique Schnapper (ancien membre du Conseil constitutionnel), un Inspecteur général de l'Éducation nationale : Roger Bambuck, la médiatrice de l'Éducation Nationale.

Une dizaine de membres associés complètent cette conférence : trois députés et trois sénateurs, un représentant de chacune des associations : départements de France, régions de France, maires de France.

La conférence qui appréhende la question de manière très diversifiée et dans un total libéralisme risque d'être peu efficace.



François Testu, en tant que président de la JPA, a souhaité réunir, dans une mouvance laïque d'éducation solidaire, une plateforme où pourraient être présents les « oubliés » de cette Conférence sur les rythmes scolaires, les principaux partenaires concernés, les acteurs de terrain ; chacune de ces organisations sera cependant auditionnée par la Conférence.

Le groupe ainsi constitué confrontera ses positions et tentera d'aboutir à une proposition commune plus généreuse et plus large que celle du ministère. L'existence et les buts de ce groupe seront diffusés fin novembre lors d'une conférence de presse.

Les DDEN se sont engagés dans cette mouvance. Maurice Ducasse et moi-même les représentons.

Les modalités de travail et un calendrier annuel ont été formalisés. Trois réunions ont été et seront consacrées à des auditions suivies d'échanges. Le 8 octobre, les DDEN, l'ANDEV (Association nationale des directeurs de l'éducation des villes), la Ligue de l'enseignement, l'UNL (Union nationale des lycéens), le SE-UNSA ; le 4 novembre, la FCPE, l'ANATEEP, le SNUIPP, l'UNAT (Union nationale des associations de tourisme), le RFVE (Réseau français des villes éducatrices) ont développé la position de leur organisation sur les rythmes de vie des enfants et des jeunes. Doivent encore s'exprimer : la FSU, le SNES, le SNEP, le SGEN, l'OCCE, les Francas et, peut-être, d'autres.

### TEXTE DE TRAVAIL

#### PROPOSITIONS DE LA COMMISSION « RYTHMES SCOLAIRES » DE LA FÉDÉRATION DES D.D.E.N. LORS DE LA RÉUNION INTER-ORGANISATIONS DE LA JPA DU 8 OCTOBRE 2010

La fonction officielle des DDEN est de vérifier les bonnes conditions d'enseignement et d'activités périscolaires dans les écoles publiques ; depuis 1986 chaque DDEN est membre de droit du conseil de son école. C'est donc naturellement que notre Fédération (association – loi 1901) se préoccupe



des rythmes de l'enfant dans son école. Dans l'exposé suivant n'est concerné que l'enseignement du premier degré (écoles maternelles, élémentaires et primaires).

Animés par une exigence de justice et d'égalité, les DDEN s'opposeront à des mesures « innovantes » qui seraient l'occasion d'opérations mercantiles exploitées par des organismes privés. L'école doit être publique, laïque et gratuite.

Il faut en préambule, souligner qu'un enfant doit fréquenter une école à taille « humaine » pour s'y sentir à l'aise et ne pas passer trop de temps en transport scolaire : le maximum admissible semble de 10 classes par école. La scolarisation d'un enfant, dès 2 ans révolus, doit être possible et gratuite.

Dès fin juin 2008 les DDEN protestaient contre la décision unilatérale de Xavier Darcos d'imposer à tous la semaine de 4 jours et indiquaient : « Les DDEN sont favorables à un étalement sur 9 demi-journées, dont le mercredi matin. Des demi-journées allégées permettraient de répartir les deux heures de l'aide personnalisée sans dépasser 6 heures de présence par élève ».

Compte tenu de divers éléments recueillis depuis, dont en 2009 et 2010 les rapports de l'Inspection générale et de l'Académie de médecine, les DDEN font les propositions suivantes :

### 1. Semaine scolaire

Elle pourrait se faire sur 9 demi-journées dont 4 journées entières (lundi, mardi, jeudi, vendredi) avec une légère préférence, maintenant, pour la liberté du mercredi matin et la scolarisation du samedi matin, ainsi justifiée :

- a. Les coupures hebdomadaires de (1 jour + 1,5 jour) sont plus équilibrées que (0,5 jour + 2 jours) et permettraient de palier la « désynchronisation » du lundi matin relevée par l'Académie de médecine.
- b. Un des contre-arguments souvent évoqué est la nécessité, pour les enfants de familles recomposées, de conserver des liens avec les deux familles : outre que ces cas ne sont pas encore majoritaires dans la population, ils ne doivent pas affecter l'école.
- c. La journée du mercredi consacrée à des activités non scolaires (dont la prise en charge par les municipalités au travers des PEL – projets éducatifs locaux – est en expansion) donnerait une plus grande souplesse, voire une plus grande amplitude à l'organisation de ces activités.
- d. La baisse constatée de concertation entre parents et enseignants pourrait être enrayée : des parents pourraient rencontrer des enseignants le samedi matin après la classe ; de plus les DDEN à activité professionnelle pourraient participer à une visite d'école un samedi matin.

Remarquons que cette proposition ne fait pas encore l'unanimité chez les DDEN. Elle peut tirailler aussi chaque enseignant qui penserait : « *Comme pédagogue je prône le travail du samedi, comme travailleur je préfère le repos du samedi.* »

### 2. Journée scolaire

Elle doit être plus courte en maternelle qu'en élémentaire et, pour les deux, moins longue qu'actuellement. Le respect du temps de sommeil est très important. L'enfant doit, dans la journée, trouver des plages diverses de récupération, ce qui suppose un aménagement convenable des locaux.

- a. La pause méridienne des lundi, mardi, jeudi, vendredi doit impérativement être d'au minimum deux heures, tant pour les externes que les demi-pensionnaires.
- b. Si l'aide personnalisée est maintenue en l'état, elle ne doit jamais amputer cette pause et pourrait trouver place avant les cours d'un après-midi raccourci.

c. Les chronobiologistes sont à peu près unanimes à déceler un pic de compréhension et d'assimilation chez les enfants vers 10 h et vers 15 h : il serait donc malvenu de supprimer la totalité des activités scolaires l'après-midi. Par contre pour éviter l'accumulation sur une journée on peut réduire les enseignements de l'après-midi quitte à rallonger légèrement l'année scolaire.

d. Toutes ces exigences deviendraient à peu près compatibles avec des séances « scolaires » du matin de 3 h en élémentaire et 2,5 h en maternelle et de 2 h l'après-midi pour tous (avec empiètement possible d'une partie de la sieste pour les très jeunes). L'horaire hebdomadaire serait de 23 h en élémentaire et 21 h en maternelle (augmenté d'au maximum 4 demi-heures pour les élèves vus en b. qui ne sauraient excéder 25 % de l'effectif). Aucun élève ne dépasserait ainsi 5,5 h de « cours » (récréations comprises).

e. Une légère amélioration semble possible : matinée du samedi réduite pour tous à 2,5 h pour permettre les contacts parents/enseignants. Aucun élève n'aurait ainsi un horaire hebdomadaire supérieur à 24,5 h.

f. Nécessité d'activités périscolaires au sein de l'école (hors garderie) : ces activités pourraient se situer pendant une heure environ (une demi-heure pour les enfants recevant une éventuelle aide personnalisée) suivant la pause méridienne – hors intervention des enseignants – et seraient gérées par la municipalité (ou toute autre collectivité territoriale, voire service de l'État)

g. Heures de garderie et restauration : la garderie du matin ne saurait dépasser 1 h, la pause méridienne

serait donc de 2 h, la garderie du soir ne saurait excéder 1,5 h, avec éventuelle aide aux révisions en élémentaire (pour ne pas dire aux devoirs disparus depuis 1956). Il conviendrait que les parents ne fassent pas cumuler ces trois plages pour éviter aux enfants une présence continue de 10,5 h dans l'école.

### 3. Année scolaire

On peut envisager que les grandes vacances soient réduites à 7 semaines et la période scolaire augmentée d'une semaine, soit 37 semaines au total. Le nombre d'heures scolaires dans l'année passerait ainsi de 864 à 851 ou 832,5 (si la suggestion [2.e.] est retenue) en élémentaire et de 864 à 777 en maternelle : il conviendrait alors d'adapter les programmes en conséquence.

Dans le même temps il serait logique que le service hebdomadaire des enseignants soit réduit d'une heure et incluant – comme aujourd'hui – diverses tâches annexes, dont des rencontres avec des parents.

Il resterait donc 8 semaines de petites vacances à répartir sur 4 quinzaines entières entre des séquences de scolarité continue d'au minimum 6 semaines et d'au maximum 8 semaines. Le calendrier doit enfin être établi au niveau ministériel en englobant d'éventuels ponts divers qu'il est irritant de devoir traiter au niveau local. Le passage à deux zones de vacances fin février et fin avril reste à envisager.

### Conclusion

Ces propositions, hormis le travail du samedi matin qui reste soumis à discussion, ne comportent pas de grands chamboulements. Elles ne sont faites que pour tenter d'améliorer la vie des enfants dans nos écoles publiques.

